

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Septembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-95783-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Le présent rapport présente les résultats obtenus au regard des engagements du Ministère, ses principales réalisations et l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles au cours de la période visée.

De plus, ce document rend compte de l'application de politiques gouvernementales, ainsi que de lois et de règlements en vigueur.

Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe du Ministère pour leur engagement à réaliser leurs mandats avec professionnalisme et leur souci de répondre aux attentes de la population. Sans leur apport au quotidien, les accomplissements présentés dans ce rapport ne pourraient avoir lieu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault

Québec, septembre 2023

MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Monsieur François Legault

Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous invite à prendre connaissance du *Rapport annuel de gestion 2022-2023* qui présente les réalisations du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023.

Ce rapport rend compte, aux parlementaires et à la population du Québec, des résultats obtenus au regard des engagements du Ministère au terme de la dernière année de son Plan stratégique 2019-2023 ainsi que de ceux pris dans son Plan d'action de développement durable 2022-2023 et dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens. De plus, il présente les ressources utilisées pour l'atteinte de ses objectifs ainsi que des renseignements relatifs à des exigences législatives et gouvernementales.

Par ailleurs, ce rapport témoigne de l'expertise et de la rigueur du personnel du Ministère. Je tiens à les remercier pour leur travail remarquable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Dominique Savoie

Québec, septembre 2023

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs du Plan stratégique 2019-2023, du Plan d'action de développement durable 2022-2023 et du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022, prolongé jusqu'en 2024 ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

La secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif,

Dominique Savoie

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Dominique Savoie

Secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Madame la Secrétaire générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,

Carl Dupont, CPA
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	6
2. LES RÉSULTATS	8
2.1 Plan stratégique	8
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	26
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	29
3.1 Utilisation des ressources humaines	29
3.2 Utilisation des ressources financières	32
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	33
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	34
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	34
4.2 Développement durable	35
4.3 Occupation et vitalité des territoires	38
4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	38
4.5 Accès à l'égalité en emploi	39
4.6 Allègement réglementaire et administratif	43
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	43
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	45
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	47
5. LISTE DES TABLEAUX	48

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

Valeurs

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Contexte et enjeux

Le contexte dans lequel évolue le Ministère influe de façon importante sur l'accomplissement de ses mandats. L'un de ceux-ci consiste à établir une vision gouvernementale commune et de maintenir une cohérence des actions de l'État.

Certains facteurs externes exercent une influence plus marquante sur ses interventions, entre autres les éléments liés à l'environnement socioéconomique, politico-administratif ou technologique. La réalisation des mandats du Ministère est également tributaire de la disponibilité des personnes qui possèdent une expertise de pointe dans des domaines d'intervention variés, par exemple, en matière des relations avec les Premières Nations et les Inuit, de francophonie, de relations fédérales et interprovinciales, d'institutions démocratiques, de laïcité et de projets spéciaux de connectivité.

Afin d'assurer la pertinence, l'efficacité et la cohérence de ses actions, ainsi que de contribuer à la priorité gouvernementale visant une société prospère, le Ministère a ciblé deux enjeux dans son Plan stratégique 2019-2023 :

- l'optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale ;
- la prospérité de la société québécoise.

Préoccupations à l'égard du développement durable



Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la *Loi sur le développement durable*.

Structure de gouvernance

Le Comité de gouvernance soutient et conseille la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques, de la gestion et de la surveillance globale du Ministère.

Le Comité de vérification, quant à lui, assiste la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif en lui donnant des conseils indépendants et objectifs relativement à ses responsabilités en ce qui a trait à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité des opérations et des processus de contrôle et de reddition de comptes du Ministère.

Changements organisationnels

À la suite de la nomination d'un nouveau Conseil des ministres le 20 octobre 2022, des modifications ont été apportées aux responsabilités ministérielles. Ces changements concernent, notamment, les programmes en matière de jeunesse et de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise, lesquels sont dorénavant sous la responsabilité respective du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Finances. Par ailleurs, les mandats en matière d'Internet haute vitesse et de projets spéciaux de connectivité sont désormais sous la responsabilité du ministre des Finances, tout en demeurant à l'intérieur de la structure administrative du Ministère.

Structure administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, la secrétaire générale est la première fonctionnaire de l'État. À ce titre, elle est la supérieure hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec. La secrétaire générale conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans leurs fonctions et assure un rôle essentiel dans la coordination de l'action gouvernementale et dans la mise en œuvre des priorités fixées par le gouvernement.

Elle est aussi responsable du Greffe du Conseil exécutif, lequel coordonne les travaux des comités ministériels permanents, et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres et elle est chargée d'établir les liens requis avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor pour le traitement des dossiers soumis au Conseil des ministres. Dans l'exercice de ses fonctions, la secrétaire générale est assistée de secrétariats ayant un rôle d'analyse, de conseil, de coordination ainsi que de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Le Ministère est aussi constitué de secrétariats de mission et d'un bureau de coordination qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** assiste le ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada et conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada, incluant ceux entre les citoyennes et citoyens et les groupes de la société civile ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit** assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Il coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant des analyses et des travaux législatifs. Le Secrétariat est aussi responsable de développer et de maintenir en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental ;
- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le ministre des Finances dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées ;
- le **Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme notamment en coordonnant le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

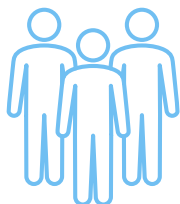
Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Organismes du portefeuille

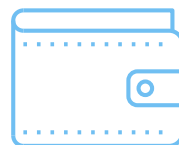
Le portefeuille du Ministère compte le Centre de la francophonie des Amériques dont le mandat est de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française, dans le contexte de la diversité culturelle. Fait également partie du portefeuille du Ministère la Commission d'accès à l'information qui veille à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Ces organismes présentent distinctement leur reddition de comptes dans un rapport d'activités annuel.

Chiffres clés¹



1 243

Effectif du Ministère



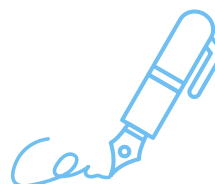
858,8 M\$

Dépenses du Ministère



2 178

Dossiers présentés
au Conseil des ministres



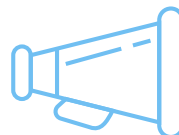
351

Ententes et conventions
d'aide financière conclues



369

Initiatives soutenues
En matière de francophonie canadienne
et de relations avec les Premières Nations
et les Inuit



2 386

Activités de relations
publiques

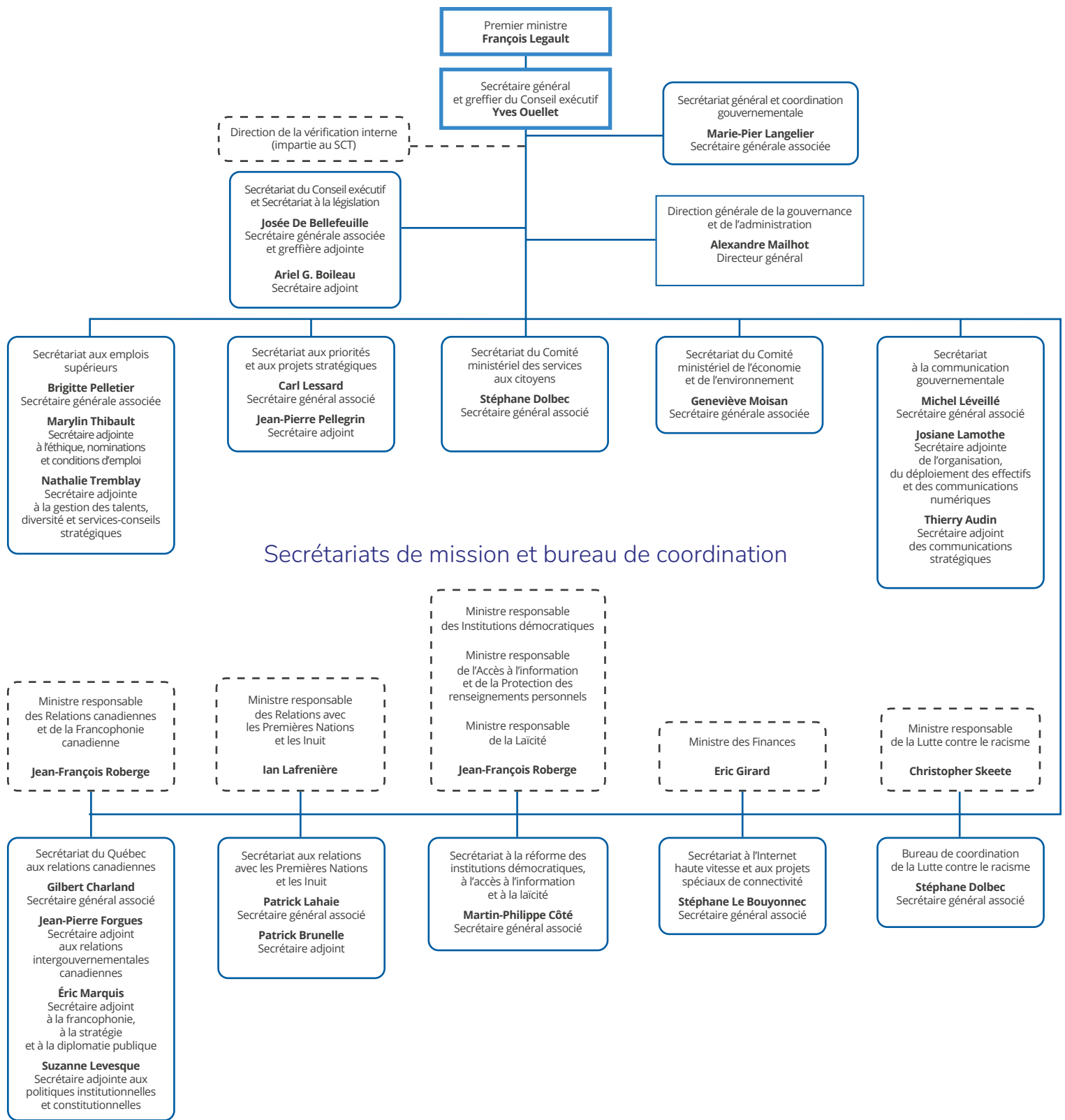


1,1 G\$

Financement accordé
Pour l'Opération haute vitesse

¹ Sans égard aux modifications apportées aux responsabilités ministérielles, le 20 octobre 2022, les structures administratives des portefeuilles ont été conservées jusqu'au 31 mars 2023. Par conséquent, le total des dépenses inclut les ressources utilisées dans le cadre des programmes en matière de jeunesse et de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

Ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2023²



Secrétariats de mission et bureau de coordination

² La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

1.2 Faits saillants

Nouvelle carte interactive sur l'état de situation de l'accès à l'Internet haute vitesse

Au cours de l'année 2022-2023, le gouvernement du Québec a dévoilé une nouvelle carte interactive, intuitive et disponible gratuitement en ligne. Cette carte fournit à la population un état de la situation pour chaque foyer du Québec et fait l'objet de mises à jour régulières. Par la simple saisie d'une adresse municipale, d'une ville ou d'une municipalité, ou même d'une région administrative, toute personne qui consulte cette section du site [Québec.ca](https://quebec.ca) peut constater l'état de situation de l'accès à l'Internet haute vitesse pour le secteur demandé.

De plus, le gouvernement a consenti des investissements de 30 millions de dollars au cours de l'année 2022-2023 et prévoit 20 millions de dollars de plus pour l'année 2023-2024 afin de réaliser une cartographie des besoins en couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec. Il s'agit donc d'une première phase qui permettra, à terme, de mettre en place une couverture mobile sur l'ensemble du réseau routier du Québec dans le but de répondre à des enjeux de sécurité sur les routes et de connectivité sur le territoire.

Relations avec les Premières Nations et les Inuit : Ensemble pour les prochaines générations

Le gouvernement du Québec a lancé, le 17 juin 2022, le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027. Ce document détaille les nouveaux engagements du gouvernement, qui reflètent l'évolution des relations de nation à nation et des différents dossiers touchant les Autochtones.

Les actions gouvernementales prévues pour les cinq prochaines années ont été divisées en six chantiers :

- culture, langues autochtones et réconciliation ;
- enjeux et défis des femmes autochtones ;
- développement global de l'enfant et des familles ;
- conditions socioéconomiques et inclusion sociale ;
- santé et mieux-être des Autochtones ;
- justice et sécurité publique.

Financé à la hauteur de 141,1 millions de dollars, le Plan d'action réunit 52 mesures et mobilise 13 ministères et organismes, en plus de nombreux partenaires autochtones.

Pour arriver à un résultat satisfaisant pour toutes les parties concernées, le gouvernement a mené une large consultation auprès des membres des Premières Nations et des communautés inuites, qui ont identifié les enjeux prioritaires dans leurs milieux respectifs. Le statut de nation, la sécurisation culturelle, le cadre constitutionnel canadien et la responsabilité du gouvernement du Québec font donc partie des orientations du Plan d'action. De plus, une importance particulière a été accordée aux langues et aux cultures autochtones, ainsi qu'aux enjeux propres aux Inuit.

Première remise des prix Pour un Québec sans racisme

Le 31 mai 2022 s'est déroulée la première remise des prix Pour un Québec sans racisme. Ceux-ci visent à reconnaître et à saluer la contribution d'une personne ou d'un organisme qui s'est démarqué par son engagement, ses réalisations et son apport exceptionnel à la lutte contre le racisme et la discrimination au Québec.

Les deux lauréats ont reçu une médaille en témoignage de leur fervent engagement en faveur de la promotion de l'égalité entre toutes et tous, de la culture du respect, du rapprochement interculturel et du vivre-ensemble québécois. Cette médaille symbolise ainsi les valeurs d'égalité, d'humanité, de respect et de vivre-ensemble.

Les dossiers de candidature sont évalués par un jury en fonction, notamment, de la contribution à la lutte contre le racisme, de même que de la qualité, des retombées, de l'originalité et de la pertinence des réalisations.

Nouveauté pour le Programme d'appui à la francophonie canadienne

La première phase d'une nouvelle plateforme en ligne a été lancée en mars 2023 afin de simplifier le dépôt et le suivi des demandes de subvention pour les organismes, en ce qui a trait au Programme d'appui à la francophonie canadienne.

La plateforme améliore l'expérience utilisateur en simplifiant le dépôt des demandes des organismes et regroupe toutes les démarches à effectuer en un seul lieu. Testé par des partenaires gouvernementaux ainsi que de la société civile, cet outil permet aux organismes de suivre le traitement de leur demande en temps réel et de communiquer avec les analystes de manière intuitive, directement à partir de la plateforme.

Mesures temporaires garantissant le bon déroulement des élections

Le Ministère a soutenu la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale dans le processus législatif qui a mené, le 8 juin 2022, à l'adoption de la *Loi visant à favoriser l'exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec*.

Cette loi visait à mettre en place diverses mesures temporaires afin de garantir le bon déroulement des élections et de favoriser l'exercice du droit de vote. Ces mesures ont ainsi assuré la possibilité de voter à des électrices et électeurs, dont l'exercice du vote aurait pu être affecté par la pandémie. De nouvelles catégories d'électrices et d'électeurs qui autrement auraient pu se retrouver dans l'impossibilité de voter ont pu le faire par correspondance. Il était également prévu que la révision itinérante et le vote dans certains endroits, comme les installations d'hébergement, se déroulent en une seule visite, le même jour que le vote, ce qui a permis de protéger ces milieux de vie.

2. LES RÉSULTATS

Les modifications apportées aux responsabilités ministérielles, le 20 octobre 2022, ont eu une incidence sur les programmes en matière de jeunesse et de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise. En ce qui a trait au Plan stratégique 2019-2023 et à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, les redditions de comptes des engagements en lien avec ces responsabilités sont présentées respectivement par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Finances.

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

L'année 2022-2023 représente la dernière année du Plan stratégique 2019-2023. Le transfert des responsabilités en matière de jeunesse et de relations avec les communautés d'expression anglaise, de même que la mise en place d'une nouvelle démarche de repérage des talents et du nouveau Fonds d'initiatives autochtones IV, font en sorte que la reddition de comptes n'est pas applicable pour six des 11 objectifs du Ministère.

Pour quatre des cinq objectifs restants, le Ministère a atteint, et le plus souvent largement dépassé, ses cibles. L'objectif concernant le Programme d'appui à la francophonie canadienne n'a pas été atteint en raison, notamment, d'une moins grande satisfaction de la clientèle à l'égard de la plateforme de dépôt des demandes.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	79 %	94 % Atteinte	11
1.2 Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	1.2.1 Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève (valeur de départ : 16 %)	Augmentation de 20 % par rapport à la valeur de départ	Non applicable (mise en place d'une nouvelle démarche de repérage des talents)	16

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public (valeur de départ 2018-2019 : 45 %)	Réduction de 20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	30 % des mémoires Réduction de 33 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	20
	2.1.2 Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	95 %	95 % des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé Atteinte	20

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
3.1 Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics</i> et sur la protection des renseignements personnels	3.1.1 Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics</i> et sur la protection des renseignements personnels	80 %	93 % Atteinte	21
3.2 Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	3.2.1 Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada (valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées)	40 % par rapport aux résultats de 2018-2019	156 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (410 entreprises appuyées) Atteinte	22
3.3 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	3.3.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	85 %	Non applicable ³	22

3. Les responsabilités en matière de jeunesse ont été transférées au ministère de la Culture et des Communications, en octobre 2022.

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
3.4 Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	3.4.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	84 %	80 % Non atteinte	23
3.5 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	3.5.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	69 %	Non applicable ⁴	24

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	4.1.1 Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées (valeur de départ 2018-2019 : 193 063 jeunes)	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Non applicable ⁵	24
4.2 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.2.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ⁶	-	Non applicable ⁷	25
4.3 Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	4.3.1 Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise (valeur de départ 2018-2019 : 20 nouveaux services)	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	Non applicable ⁴	25

4. Les responsabilités en matière de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise ont été transférées au ministère des Finances, en octobre 2022.

5. Les responsabilités en matière de jeunesse ont été transférées au ministère de la Culture et des Communications, en octobre 2022.

6. Incluant les emplois consolidés.

7. Le Fonds d'initiatives autochtones III, qui était le programme par lequel ces interventions étaient réalisées, a pris fin le 31 mars 2022. Par conséquent, aucune cible n'était prévue pour l'année 2022-2023. Le nouveau programme qui le remplace, le Fonds d'initiatives autochtones IV, fera l'objet d'une reddition de comptes en vertu du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIF 1.1 :

CONTRIBUER À LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, aussi appelé Conseil exécutif, est le principal organe décisionnel du gouvernement du Québec. Au cours de ses séances hebdomadaires, il prend les décisions concernant la mise en application des lois ainsi que celles concernant l'administration et le bon fonctionnement de l'État. Le Ministère soutient le Conseil des ministres dans ses activités, en assurant le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en réalisant des analyses qui servent d'outils d'aide à la décision et en veillant à la tenue des séances.

Indicateur 1.1.1 : Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 %	73 %	76 %	79 %
Résultats	92 % Atteinte	96 % Atteinte	97 % Atteinte	94 % Atteinte

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère a mesuré la satisfaction des membres du Conseil des ministres à l'égard des services reçus dans le cadre du processus décisionnel. Ces membres se sont déclarés satisfaits dans une proportion de 94 % à l'égard du soutien reçu du Ministère.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022-2023, le Conseil des ministres a tenu 43 rencontres, au cours desquelles 2 178 dossiers lui ont été soumis, menant à la prise de 1 905 décrets de même que de 138 décisions, dont 42 relatives à des projets de loi. Parmi les dossiers soumis à son examen, on compte également 90 projets de règlement et 94 mémoires portant sur d'autres matières.

Autres résultats en matière de soutien à la prise de décision

Soutien aux comités ministériels permanents

Le Ministère soutient trois comités ministériels permanents. Il s'agit du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement, du Comité ministériel des services aux citoyens et du Comité de législation. À cet effet, le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions sont préparées à l'intention des membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres.

Comité ministériel de l'économie et de l'environnement

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales pour les dossiers qui relèvent des compétences de ses membres. Le Comité est composé des membres suivants : le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ; la ministre du Tourisme ; le ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise ; la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor ; la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ; le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal ; le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ; le ministre de la Justice ; la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine ; la ministre de l'Emploi ; la ministre de l'Enseignement supérieur ; la ministre des Ressources naturelles et des Forêts ; le ministre du Travail ; le ministre délégué à l'Économie et ministre responsable de la Lutte contre le racisme ; le ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Au cours de l'année 2022-2023, le Comité s'est réuni à 34 reprises afin, notamment d'émettre des recommandations concernant les dossiers analysés. Le nombre total de dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement est de 660.

Comité ministériel des services aux citoyens

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel des services aux citoyens a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales pour les dossiers qui relèvent des compétences de ses membres.

Le Comité est composé des membres suivants : le ministre de la Langue française, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, ministre responsable des Institutions démocratiques, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre responsable de la Laïcité ; la ministre de la Famille ; la ministre des Transports et de la Mobilité durable ; le ministre de la Santé ; le ministre responsable des Services sociaux ; le ministre de l'Éducation ; le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse ; la ministre des Affaires municipales ; le ministre de la Cybersécurité et du Numérique ; la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air ; la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés ; le ministre de la Sécurité publique ; la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire ; la ministre responsable de l'Habitation ; le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Au cours de l'année 2022-2023, le Comité s'est réuni à 29 reprises afin, notamment d'émettre des recommandations concernant les dossiers analysés. Le nombre total de dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens est de 524.

Comité de législation

Le Ministère contribue à la réalisation du mandat du Comité de législation. Ce dernier assure, notamment, la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendements à un projet de loi que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale. Le Ministère a soutenu le Comité dans l'examen :

- de 27 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 16 projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité.

Au cours de l'année 2022-2023, le Comité de législation a tenu 18 réunions et rendu 43 décisions.

Mise en œuvre des priorités gouvernementales

Le Ministère a coordonné la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement. Il en a assuré le suivi, notamment en ce qui concerne les orientations, la planification, la concertation interministérielle et les résultats.

De plus, il a contribué aux exercices de planification gouvernementale. En collaboration avec les ministères concernés, il a également participé à l'élaboration de politiques publiques et de documents de reddition de comptes.

Le Ministère a réalisé d'autres mandats stratégiques de diverses natures, y compris la gestion de la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, il a offert son soutien au secrétaire général et greffier du Conseil exécutif et au cabinet du premier ministre, notamment par l'analyse, le conseil stratégique et la coordination des dossiers de l'État ainsi que par l'appui en contenus dans la gestion des enjeux de l'actualité, conjointement avec les ministères concernés.

Relations canadiennes

Le Ministère a le mandat de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et à l'intégrité de ses institutions ainsi qu'à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires du Canada.

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a été au cœur de 85 ententes intergouvernementales en plus d'être impliqué dans la conclusion de 335 ententes entre un organisme public, municipal ou scolaire québécois, d'une part, et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou un organisme public fédéral, d'autre part. Dans un souci d'allègement administratif, le Ministère a contribué à l'adoption de 17 décrets, qui ont permis d'exclure certaines ententes de l'application de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Son appui à la participation du premier ministre lors de sept rencontres du Conseil de la fédération et à une rencontre des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux sur la santé a contribué à la prise de décision éclairée. Il a également été appelé à participer activement à 199 réunions intergouvernementales aux niveaux ministériel et sous-ministériel.

Le Ministère a procédé à l'analyse de projets de loi fédéraux à incidences intergouvernementales ainsi que de décisions judiciaires importantes relatives au partage des compétences.

Enfin, le Ministère a accompagné la réalisation de plusieurs avancées pour le Québec et les communautés francophones et acadiennes dans le projet de loi C-13 visant la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, tel que modifié par le comité de la Chambre des communes à l'étape de l'étude détaillée.

Coordination de la communication gouvernementale

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a contribué à la réalisation d'activités de communication gouvernementale, par exemple celles portant sur les services de santé de première ligne, la valorisation de la langue française, Internet haute vitesse ainsi que la sensibilisation aux réalités autochtones.

Conformément à son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré entre autres :

- la préparation et la coordination de 2 386 activités publiques gouvernementales ;
- le traitement de 252 demandes d'avis de pertinence et de 525 projets de communication ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au gouvernement du Québec lors de 56 activités publiques ;
- l'application d'une image gouvernementale unifiée.

En ce qui concerne l'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, plusieurs travaux ont été accomplis, notamment :

- la mise en ligne de plus de 4 000 nouvelles pages dans Québec.ca, à la suite de la migration de contenus provenant des sites des ministères et organismes ;
- la migration complète de 19 sites dans Québec.ca, notamment ceux du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministère de la Sécurité publique ;
- la mise en place d'une section qui offre une information complète sur la situation dans les urgences au Québec avec des données mises à jour toutes les heures ;
- la gestion et l'amélioration des normes offertes dans le système de design gouvernemental afin d'assurer la cohérence de l'image numérique gouvernementale dans tous les sites et les services numériques du gouvernement ainsi que de maintenir une expérience utilisateur optimale ;
- la production de contenus exclusifs pour les comptes de médias sociaux officiels du gouvernement du Québec (93 messages publiés et 11 487 commentaires de citoyennes et citoyens reçus et traités via Facebook ainsi que 44 messages publiés et 9 028 commentaires de citoyennes et citoyens reçus et traités via Twitter) ;
- Québec.ca a enregistré près de 45 millions d'utilisateurs au cours de l'année 2022-2023.

Afin que les travaux concernant les sites Web gouvernementaux soient faits selon les orientations du Ministère, un moratoire a été maintenu sur tout projet de développement ou de refonte de sites. Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a analysé et traité 20 demandes de dérogation et 11 demandes d'ouverture de comptes de médias sociaux provenant des ministères et organismes.

Ordre national du Québec

Chaque année, à la suite d'un appel public de candidatures, une trentaine de personnalités québécoises sont sélectionnées par le Conseil de l'Ordre national du Québec, puis officiellement nommées par décret aux grades de grande officière ou grand officier, d'officière ou officier et de chevalière ou chevalier.

Les citoyennes et citoyens du Québec ont ensuite l'occasion de connaître les nouveaux membres de l'Ordre ainsi que le résultat final de l'appel de candidatures qui a précédé, au moyen d'un communiqué de presse et lors de la cérémonie de remise des insignes. Bien que se déroulant en privé, celle-ci est télédiffusée sur le canal de l'Assemblée nationale.

Pour l'année 2022-2023, le Ministère a mené des activités de nomination aux trois grades de l'Ordre national du Québec de citoyennes et citoyens québécois méritants.

Internet haute vitesse

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a déployé des services Internet haute vitesse (IHV) aux résidences sur l'ensemble du territoire du Québec. À cette fin, il s'est assuré que soit étendue l'offre de services IHV pour tous les foyers, dont pourront également bénéficier des entreprises et des organismes dans toutes les régions du Québec.

Dans le cadre de ce mandat, nommé Opération haute vitesse, le Ministère a conclu plusieurs ententes d'envergure avec les fournisseurs de services Internet pour rendre accessible une couverture IHV aux foyers non desservis. À cette fin, le Ministère a utilisé deux leviers :

- le programme Québec haut débit (QHD), adopté en 2019, vise à desservir les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises et organismes du Québec avec un service IHV conforme aux normes les plus récentes. Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a poursuivi l'octroi d'aides financières qui ont atteint 53,5 millions de dollars et permis de rejoindre 37 000 foyers, dans le cadre du volet Régions branchées du programme QHD ;
- la mesure Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse, annoncée au budget 2021-2022, a notamment permis au Ministère de mettre en place les projets Éclair : des projets de connectivité reposant sur une nouvelle approche de conventions de performance. Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a poursuivi l'octroi d'aides financières, lesquelles ont atteint 456 millions de dollars et permis de rejoindre 185 000 foyers. De plus, deux ententes ont été signées pour fournir un service IHV par satellite aux quelques foyers non encore desservis.

Lutte contre le racisme

Créé en février 2021, le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme a la responsabilité ministérielle de donner suite au rapport du Groupe d'action contre le racisme, rendu public le 14 décembre 2020.

Le Ministère assure le suivi des recommandations du Groupe d'action contre le racisme en collaboration avec les ministères concernés. Voici quelques exemples de réalisations au cours de l'année 2022-2023 :

- le soutien à la mise en place de dix équipes mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité par l'entremise du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière et de quatre projets visant à lutter contre le profilage racial et social ;
- le déploiement de la campagne d'information auprès des médias de la diversité ethnoculturelle afin de promouvoir le nouveau processus de dotation des emplois de la fonction publique ;
- la mise en place d'un programme triennal (2022-2025) de bourses et de formation, destiné aux membres de minorités visibles et ethniques, qui permettra l'élargissement du bassin de candidatures formées en gouvernance des sociétés d'État ;
- la bonification des prix Pour un Québec sans racisme, avec l'ajout d'une troisième catégorie visant à reconnaître l'exemplarité des organisations publiques. Les deux autres catégories sont les personnes physiques et les organismes. Ces prix sont l'occasion de valoriser les réalisations qui concourent à mettre fin aux préjugés, à la discrimination et au racisme dans la société québécoise.

OBJECTIF 1.2 :

ASSURER UNE RELÈVE COMPÉTENTE POUR LES EMPLOIS SUPÉRIEURS

Le Ministère conseille et soutient le gouvernement en matière de gestion des emplois supérieurs. Il contribue au repérage de la relève, à la sélection des candidates et candidats qualifiés, au développement des compétences et à la reconnaissance de la performance des titulaires d'un emploi supérieur.

Indicateur 1.2.1 : Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève

Le Programme de relève de la haute fonction publique a pris fin en 2022. Il visait à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil des compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et à les accompagner dans leur développement professionnel.

Ce programme a été remplacé par une démarche de repérage et d'appui aux talents à haut potentiel, qui vise à obtenir une vue globale des talents au sein de la fonction publique pour des postes de sous-ministres adjointes ou adjoints et de sous-ministres associées ou associés ainsi que de vice-présidentes ou vice-présidents, et ce, pour répondre aux besoins croissants en matière de renouvellement de l'effectif. Sa portée en est ainsi élargie et sa mise en œuvre distincte. Cette démarche vient, notamment, instaurer un processus d'évaluation soutenu en appui à la prise de décision, tout comme l'implication d'un nouveau partenaire à certaines étapes du processus. Ainsi, elle a permis de créer deux bassins de talents, soit un bassin de personnes aptes dès maintenant à occuper ces fonctions et un bassin de personnes en développement, afin qu'elles soient prêtes d'ici les 24 prochains mois.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-	Augmentation de 5 % par rapport à la valeur de départ ⁸	Augmentation de 10 % par rapport à la valeur de départ	Augmentation de 20 % par rapport à la valeur de départ
Résultats	-	10 % Non atteinte (diminution de 6 points de pourcentage par rapport à la valeur de départ)	En cours d'actualisation	Non applicable (mise en place d'une nouvelle démarche de repérage des talents)

Au cours de l'année 2022-2023, le processus d'évaluation et de sélection a été finalisé. Les personnes participantes ont reçu la rétroaction de l'évaluation de leur potentiel et ont bénéficié du Programme de mentorat de la haute fonction publique ainsi que d'un accompagnement personnalisé pour soutenir l'élaboration de leur plan de développement individualisé. Elles ont également eu accès à 15 activités de développement, qui permettent notamment d'accélérer le processus d'intégration à la haute fonction publique, dans le cas d'une potentielle nomination.

Tableau 1 - Activités réservées aux personnes participantes issues du Programme de relève de la haute fonction publique (PRHFP) et de la démarche de repérage et d'appui aux talents à haut potentiel 2022-2023

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations
Rencontre annuelle de la relève - Clôture de la cohorte 2019-2020 du PRHFP	1	9
Rencontre de lancement - Appui aux talents à haut potentiel de la démarche de repérage	1	103 ⁹
Rencontre interactive (échanges sur des projets novateurs) - Appui aux talents à haut potentiel de la démarche de repérage	1	38

Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant

Depuis 2020, le Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant a été mis en œuvre afin de préparer la relève à pourvoir aux postes de premières dirigeantes ou de premiers dirigeants que sont les sous-ministres et les dirigeantes et dirigeants d'organismes.

Les personnes ayant pris part à la 2^e édition ont complété la réalisation de leur plan de perfectionnement individualisé, obtenu l'accompagnement personnalisé de six accompagnatrices et accompagnateurs (sous-ministres retraités) et participé aux activités prévues au tronc commun de formations. La dernière activité prévue a eu lieu durant l'année 2022-2023, ainsi qu'une rencontre de fin de parcours qui a conclu leur participation au programme. Les personnes participantes ont ainsi terminé leur parcours de perfectionnement à l'automne 2022.

8. Valeur de départ : 16 %.

9. La présence des premières dirigeantes et premiers dirigeants ainsi que des supérieures immédiates et supérieurs immédiats est comptabilisée dans le nombre des personnes participantes.

Tableau 2 - Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève pour la fonction du premier dirigeant (PRPD) 2022-2023

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations ¹⁰
Activité du tronc commun de formations (séminaire)	1	14
Rencontre de fin de parcours (2 ^e édition)	1	8

Activités complémentaires en gestion des emplois supérieurs

Programme de mentorat

Un programme de mentorat est offert aux personnes désignées comme membres de la relève de la haute fonction publique ainsi qu'aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur. Au total, 492 dyades mentors-mentorés ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005, dont 62 dyades durant l'année 2022-2023.

Afin de soutenir les personnes dans leur rôle respectif, deux formations ont été développées et diffusées. La première formation porte sur le rôle de la mentore ou du mentor (52 participants) et la deuxième sur le rôle de la personne mentorée (42 participants). Au total, 94 personnes ont assisté à ces formations.

Tableau 3 - Programme de mentorat 2022-2023, dyades mentors-mentorés

	Formées en 2022-2023	Actives au 31 mars 2023
Nombre de dyades mentors-mentorés	62	99

Activités d'intégration et de développement

Les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur bénéficient d'activités d'intégration afin de les sensibiliser aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions. Au cours de l'année 2022-2023, 18 activités d'intégration ont eu lieu, pour un total de 73 participations.

Le Ministère offre également aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont aussi offerts aux personnes désignées à titre de relèves de la haute fonction publique et de relèves pour la fonction de premières dirigeantes ou premiers dirigeants.

Cercle de la haute fonction publique

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels et gouvernementaux, dans une perspective d'inspiration et d'innovation. Pour l'année 2022-2023, 2 activités ont été offertes, pour un total de 418 participations.

¹⁰ La présence des accompagnatrices et accompagnateurs des personnes participantes au PRPD est comptabilisée dans le nombre de participations.

Séminaires et autres activités de perfectionnement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur. Au cours de l'année 2022-2023, 30 activités de développement ont eu lieu, pour un total de 911 participations.

Éthique et déontologie

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des services-conseils en matière d'éthique et de déontologie. Il accompagne et soutient ces titulaires tout au long de leur carrière en la matière, incluant la période d'après-mandat, selon l'une ou l'autre des formes suivantes :

- le traitement des déclarations transmises par les personnes pressenties pour occuper un emploi supérieur et la communication des règles applicables et des comportements attendus, en s'assurant notamment que les personnes candidates à un emploi supérieur ont rempli des déclarations d'intérêts, qu'elles ont dénoncé leurs intérêts une fois qu'elles sont nommées et qu'il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- la recommandation de mesures de protection ou de mitigation afin d'éviter des conflits d'intérêts ;
- des services-conseils individualisés en réponse à des enjeux de nature éthique, le traitement de demandes d'information et la participation à des rencontres à la demande de personnes titulaires afin de discuter avec elles de questions d'éthique et de déontologie ;
- l'évaluation de situations de nature éthique ou déontologique en fonction des règles applicables, notamment lors d'une plainte visant une personne titulaire d'un emploi supérieur et la recommandation de mesures.

Des services de sensibilisation et de formation sont également mis en place, tels que :

- des formations sur l'éthique et la déontologie offertes aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein ;
- une section de textes et de capsules concernant l'éthique et la déontologie diffusée sur le site Web privé des emplois supérieurs.

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

OBJECTIF 2.1 :

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ, POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS, DU CONTENU DES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les dossiers soumis au Conseil des ministres à l'aide d'un mémoire peuvent inclure un contenu qui devient accessible lorsque la décision a été annoncée ou rendue publique. Ce contenu peut prendre la forme d'une partie accessible d'un mémoire, d'une analyse d'impact réglementaire ou d'un document destiné à être rendu public qui contient l'essentiel de l'information se trouvant normalement dans la partie accessible d'un mémoire.

Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	Réduction de 5 % par rapport aux résultats de 2018-2019 ¹¹	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 20 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	41 % Réduction de 8 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	26 % Réduction de 42 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	25 % Réduction de 44 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	30 % Réduction de 33 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte

En 2018-2019, 45 % des mémoires ne comportaient pas de contenu accessible au public. Il s'agit généralement de dossiers sensibles, stratégiques ou dont les renseignements sont visés par des protections en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Pour l'année 2022-2023, 30 % des mémoires présentés au Conseil des ministres ne comportaient pas de contenu accessible, ce qui équivaut à une réduction de 33 % par rapport au résultat de 2018-2019. L'utilisation par les ministères et organismes des différents outils rendus disponibles par le Ministère afin de faciliter la rédaction des documents et le processus de diffusion contribue à l'atteinte de ce résultat.

Indicateur 2.1.2 : Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Publication d'un cadre normatif concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires	75 %	85 %	95 %
Résultats	Cadre normatif publié Atteinte	85 % (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé) Atteinte	91 % (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé) Atteinte	95 % (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé) Atteinte

Ces résultats démontrent que l'application de la directive établissant les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres, émise en février 2020, a produit l'effet escompté.

11. Valeur de départ : 45 %.

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

OBJECTIF 3.1 :

SOUTENIR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère contribue à l'évolution d'une culture d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il joue un rôle stratégique auprès des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics en leur offrant divers services, soit de la formation, des services-conseils ainsi que des outils (publications et guides).

Indicateur 3.1.1 : Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	65 %	70 %	75 %	80 %
Résultats	95,5 % Atteinte	97 % Atteinte	93,7 % Atteinte	93 % Atteinte

Pour l'année 2022-2023, le taux de satisfaction des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics qui ont fait appel aux services offerts par le Ministère était de 93 %. À l'instar des résultats enregistrés au cours des années précédentes, le Ministère maintient un taux de satisfaction supérieur à 90 %.

Au cours de la dernière année, le Ministère a bonifié la section du site [Québec.ca](https://quebec.ca) portant sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette section offre un accompagnement aux ministères et organismes publics dans le but de favoriser une compréhension commune des nouvelles dispositions dans ce domaine, et ce, au bénéfice de la population. Le Ministère s'est également affairé à produire des outils pratiques, tels que des guides et des gabarits destinés aux personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes publics.

De plus, le Ministère a procédé à la diffusion en ligne des publications portant sur les concepts de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels par l'entremise de vidéos, de questions éclair ainsi que des contenus de sensibilisation, comme lors du Mois de la prévention de la fraude et de la Semaine de la protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, afin de faciliter l'application du *Règlement sur les incidents de confidentialité*, entré en vigueur en décembre 2022, des outils d'accompagnement ont également été mis au point pour soutenir les personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics.

Le Ministère a accordé une attention particulière au réseau du secteur municipal, en lui élaborant un guide sur les éléments clés pour la mise en application des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25).

Aussi, le Ministère a tenu des rencontres du réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Le Ministère a également continué à prodiguer des services-conseils, lesquels ont augmenté de manière significative, soit de 60 %, comparativement à l'année 2021-2022, notamment en raison des nouvelles dispositions de la loi 25 qui sont entrées en vigueur en septembre 2022.

OBJECTIF 3.2 : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU QUÉBEC AVEC LES AUTRES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

Avec la collaboration du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le Ministère contribue à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises au sein du Canada en les appuyant dans leurs échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires.

Indicateur 3.2.1 : Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 % par rapport aux résultats de 2018-2019 ¹²	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019	40 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	110 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (336 entreprises appuyées) Atteinte	202 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (483 entreprises appuyées) Atteinte	180 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (448 entreprises appuyées) Atteinte	156 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (410 entreprises appuyées) Atteinte

Au cours de l'année 2022-2023, Investissement Québec International (IQI) et les Bureaux du Québec au Canada ont appuyé 410 entreprises lors de 616 accompagnements et activités commerciales. Ces démarches ont occasionné 867 rencontres d'affaires, en modes virtuel et présentiel.

OBJECTIF 3.3 : RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES JEUNES

Indicateur 3.3.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	76 %	79 %	82 %	85 %
Résultats	85 % Atteinte	86 % Atteinte	91 % Atteinte	Non applicable ¹³

12. Valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées.

13. Les responsabilités en matière de jeunesse ont été transférées au ministère de la Culture et des Communications, en octobre 2022.

OBJECTIF 3.4 :
AMÉLIORER L’OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et ceux de la société civile pour favoriser l’essor de la francophonie canadienne et des communautés francophones et acadiennes. À cet effet, le Programme d’appui à la francophonie canadienne (PAFC), y compris son volet coopération intergouvernementale, a pour objectif de soutenir les projets qui facilitent la mise sur pied de réseaux et de partenariats entre les francophones du Québec et ceux d’ailleurs au Canada.

Plus particulièrement, ce programme finance des projets qui visent à :

- appuyer le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- promouvoir et encourager l’utilisation du français au Canada ;
- renforcer les liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones et francophiles du Canada ;
- renforcer l’adhésion à une francophonie inclusive à l’échelle pancanadienne.

Indicateur 3.4.1 : Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	72 %	76 %	80 %	84 %
Résultats	72 % Atteinte	87 % Atteinte	85 % Atteinte	80 % Non atteinte

Par l’entremise du PAFC, le Ministère a sondé, à l’hiver 2023, la satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets au cours de la période 2020-2023. Ces derniers se sont déclarés satisfaits à 80 %. Par conséquent, la cible (84 %) de l’objectif 3.4 du Plan stratégique 2019-2023 n’est pas atteinte pour la période 2022-2023.

Le taux de satisfaction englobe quatre éléments relatifs au PAFC, soit : le délai pour une demande d’information, la plateforme, le délai de décision et le formulaire. Les résultats concernant le délai de réponse des responsables du PAFC à une demande d’information indiquent un taux de satisfaction élevé (89 %) alors que les réponses obtenues au sujet de la plateforme informatique de dépôt des demandes, en usage jusqu’à l’hiver 2023, présentent un taux de satisfaction moindre (73 %).

Le taux de satisfaction relatif au délai de réponse entre le dépôt de la demande de financement et la communication de la décision est de 74 %, soit 8 points de moins que l’an dernier. La satisfaction à l’égard du formulaire de demande est stable, à 83 %.

En ce qui concerne la question relative au taux de satisfaction globale à l’égard du PAFC, le résultat est élevé (91,67 %), soit au-dessus de la cible 2022-2023. Le résultat supérieur obtenu à cette question suggère une expérience positive globale, notamment par rapport à d’autres éléments du PAFC différents des indicateurs retenus pour mesurer le taux de satisfaction. Un nouveau système informatique de gestion des subventions a été implanté et la phase 1 (dépôt des demandes concernant des projets) a été lancée en mars 2023. Afin d’assurer un suivi de la satisfaction de la clientèle, un objectif concernant cette plateforme est inclus dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

OBJECTIF 3.5 :
RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Indicateur 3.5.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 %	63 %	66 %	69 %
Résultats	79 % Atteinte	82 % Atteinte	82 % Atteinte	Non applicable ¹⁴

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

OBJECTIF 4.1 :
AUGMENTER LE NOMBRE DE JEUNES QUI TIRENT PROFIT DES MESURES FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE

Indicateur 4.1.1 : Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019 ¹⁵	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	11 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	7,8 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	56,6 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	Non applicable ¹⁶

14. Les responsabilités en matière de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise ont été transférées au ministère des Finances, en octobre 2022.

15. Valeur de départ de 2018-2019 : 193 063 (moyenne des trois dernières années).

16. Les responsabilités en matière de jeunesse ont été transférées au ministère de la Culture et des Communications, en octobre 2022.

OBJECTIF 4.2 :

APPUYER LES AUTOCHTONES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Ministère contribue à la création des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens pour améliorer leur niveau de vie, notamment par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones III (FIA III). Entre autres, le FIA III a pour objectif d'offrir aux Autochtones les moyens financiers pour réaliser les projets priorités par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire. Ce Fonds représente un investissement de 158,6 millions de dollars, sur une période de cinq ans. Le FIA III a pris fin en mars 2022 et un nouveau FIA IV a été lancé pour la période 2022-2027.

Indicateur 4.2.1 : Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone¹⁷

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	180	190	200	-
Résultats	206 Atteinte	205 Atteinte	411 Atteinte	Non applicable ¹⁸

OBJECTIF 4.3 :

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À SERVIR LES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Indicateur 4.3.1 : Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 ¹⁹	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019
Résultats	65 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 Atteinte	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 Atteinte	225 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 Atteinte	Non applicable ²⁰

17. Incluant les emplois consolidés.

18. Le Fonds d'initiatives autochtones III, qui était le programme par lequel ces interventions étaient réalisées, a pris fin le 31 mars 2022. Par conséquent, aucune cible n'était prévue pour l'année 2022-2023. Le nouveau programme qui le remplace, le Fonds d'initiatives autochtones IV, fera l'objet d'une reddition de comptes en vertu du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

19. Valeur de départ : 20 nouveaux services.

20. Les responsabilités en matière de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise ont été transférées au ministère des Finances, en octobre 2022.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC), le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, de confidentialité et d'accessibilité, et affirme sa volonté d'assurer la qualité de l'information transmise ainsi que celle des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes.

De plus, des engagements sur les normes de service sont présentés en ce qui a trait aux délais de traitement des dossiers et aux cibles. La DSC stipule également les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La DSC a été mise en œuvre le 28 octobre 2021 et sa plus récente mise à jour a été effectuée le 22 décembre 2022. Dans un souci d'amélioration continue, les mises à jour prennent en considération les commentaires reçus et les changements concernant l'offre de services du Ministère, le cas échéant.

Tableau 4 - Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Programmes relatifs aux relations canadiennes et à la francophonie canadienne Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	60 jours ouvrables	85 %	73 % (délai moyen de 52 jours) Non atteinte	67 % (délai moyen de 53 jours) Non atteinte
Plan d'action jeunesse 2021-2024 (subvention pour les organismes) Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables ²¹ , à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	60 jours ouvrables	85 %	93 % (délai moyen de 23 jours) Atteinte	Non applicable ²²
Programme Fonds d'initiatives autochtones Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables ²¹ , à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	60 jours ouvrables	85 %	98 % (délai moyen de 11 jours) Atteinte	100 % (délai moyen de 14 jours) Atteinte

21. À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

22. À partir de l'année 2022-2023, la reddition de comptes concernant les engagements relatifs au Plan d'action jeunesse 2021-2024 est réalisée par le ministère de la Culture et des Communications.

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables ²³ , à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	60 jours ouvrables	85 %	100 % (délai moyen de 15 jours ouvrables) Atteinte	Non applicable ²⁴
Appel public de candidatures à l'Ordre national du Québec Traiter les candidatures reçues ²⁵ dans un délai maximal de 15 semaines.	15 semaines	100 %	100 % (délai moyen de 12 semaines) Atteinte	100 % (délai moyen de 13 semaines) Atteinte
Traitement des commentaires et des plaintes Traiter les commentaires et les plaintes dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.	20 jours ouvrables	100 %	100 % (délai moyen de 2 jours pour le traitement des commentaires et aucune plainte fondée) Atteinte	100 % (délai moyen de 4 jours pour le traitement des commentaires et des plaintes fondées ²⁶) Atteinte

23. À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

24. À partir de l'année 2022-2023, la reddition de comptes concernant les engagements relatifs au Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise est réalisée par le ministère des Finances.

25. Le traitement administratif des candidatures à l'Ordre national du Québec débute à la fin octobre et se termine à la mi-février.

26. Une plainte est considérée comme fondée lorsque son objet concerne l'accès aux services offerts par le Ministère, le traitement de dossiers sous sa responsabilité ou la qualité de la prestation des services rendus par son personnel.

Explication des résultats obtenus

Les cibles de trois des quatre engagements sous la responsabilité du Ministère ont été atteintes au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la DSC. Les délais moyens de traitement de ces dossiers demeurent inférieurs au délai maximum respectif.

La cible qui vise le traitement des demandes pour les trois programmes relatifs aux relations canadiennes et à la francophonie canadienne n'a pas été atteinte selon le résultat global, tous programmes confondus. L'un de ces programmes, le Programme d'appui à la francophonie canadienne, a connu une hausse exceptionnelle du nombre de dossiers au cours des deux dernières années, soit une augmentation de 52 %, ce qui a contribué à ce résultat. En avril 2023, une nouvelle plateforme a été mise en œuvre et elle accueille actuellement les demandes relatives à ce programme, notamment pour réduire le délai de traitement des demandes des organismes.

Toutefois, 95 % des demandes ont été traitées dans le délai de 60 jours pour les autres programmes relatifs à la francophonie et aux relations canadiennes, soit le Programme d'appui à la recherche et le Programme d'appui aux relations canadiennes.

Suivi des plaintes

Au cours de la période 2022-2023, quatre plaintes fondées ont été enregistrées. Le délai de réponses pour chacune des plaintes reçues respecte l'engagement prévu dans la DSC du Ministère, soit un délai maximal de 20 jours ouvrables.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

Sans égard aux modifications apportées aux responsabilités ministérielles, le 20 octobre 2022, les structures administratives des portefeuilles ont été conservées jusqu'au 31 mars 2023. Par conséquent, la reddition de comptes des ressources utilisées dans le cadre des programmes en matière de jeunesse et de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise est présentée dans le présent rapport annuel de gestion.

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2023, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 243 personnes, dont 96,5 % formaient l'effectif régulier et 3,5 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 84,1 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 65,9 % du personnel travaille aux communications gouvernementales, soit 819 personnes.

Tableau 5 - Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité (programme)	2021-2022	2022-2023	Écart
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur ²⁷	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 067	1 054	-13
3. Relations canadiennes	53	52	-1
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	54	55	1
5. Jeunesse	21	28	7
6. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	13	17	4
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	9	10	1
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	21	27	6
Total	1 238	1 243	5

27. Le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* et n'est donc pas comptabilisé dans le présent exercice.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2022, le Ministère a investi 1,27 % de sa masse salariale en formation et perfectionnement de son personnel, soit 1 337 486 \$. Il dépasse ainsi la cible de 1 % établie par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. De plus, 128 activités ont été comptabilisées en matière de suivi du développement des compétences.

Dans les tableaux qui suivent, les données relatives à la formation du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme le prévoit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Tableau 6 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021 (\$)	2022 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	600 881	682 909
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	246 084	92 667
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	342 381	336 984
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	56 456	160 784
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	124 025	64 142

Tableau 7 - Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale	1,32 %	1,27 %

Nombre moyen de jours de formation par personne	2021	2022
Cadre	2,68	1,77
Professionnel	2,31	2,32
Fonctionnaire	1,99	4,42
Total ²⁸	2,27	2,74
Somme allouée par personne ²⁹	1 072 \$	1 018 \$

28. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

29. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) de la fonction publique est le rapport entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission et retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et employés au cours de cette même période.

Tableau 8 - Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	13,8	12,0	12,6

Tableau 9 - Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	31	21	30

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser 5 000 emplois dans l'administration publique québécoise. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Tableau 10 - Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés ³⁰ par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
22	12

30. Emploi régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Le tableau suivant présente le budget initial et les dépenses prévues au 31 mars pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles de 2021-2022 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2022-2023, était de 893,5 millions de dollars, alors que les dépenses prévues s'élèvent à 856,8 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable au rythme des dépenses relatives aux travaux soutenus par le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité.

Tableau 11 - Dépenses et évolution par secteur d'activité (par programme)

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2022-2023 ³¹ (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ³² (000 \$)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ³³ (000 \$)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	732,8	(25,6)	705
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	120 834,9	122 287,9	1 453,0	111 797
3. Relations canadiennes	14 083,7	14 944,1	860,4	13 853
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	350 944,8	379 473,4	28 528,6	351 345
5. Jeunesse ³⁴	57 187,8	59 610,2	2 422,4	58 071
6. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité ³⁵	10 443,3	11 921,9	1 478,6	10 954
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise ³⁴	10 167,6	11 987,3	1 819,7	12 515
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	329 090,7	255 794,0	(73 296,7)	117 912
Total	893 511,2	856 751,6	(36 759,6)	677 152

31. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

32. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés. Les écarts entre le budget de dépenses 2022-2023 et les dépenses prévues au 31 mars 2023 ont fait l'objet de virements ou, le cas échéant, de recours au Fonds de suppléance. Ces virements et ces recours au Fonds de suppléance ont été autorisés par le Conseil du trésor.

33. Comptes publics 2021-2022.

34. Sans égard aux modifications apportées aux responsabilités ministérielles, le 20 octobre 2022, les structures administratives des portefeuilles ont été conservées jusqu'au 31 mars 2023. Par conséquent, la reddition de comptes des ressources utilisées dans le cadre des programmes en matière de jeunesse et de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise est présentée dans le présent rapport annuel de gestion.

35. Secteur d'activité qui inclut la Commission d'accès à l'information.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Le budget d'investissement alloué aux ressources informationnelles pour l'exercice 2022-2023 était de 0,93 million de dollars. L'utilisation réelle a été de 0,72 million de dollars. Cet écart s'explique essentiellement par le retard de livraison d'équipements informatiques en raison de la rareté de certaines composantes.

Le budget de dépenses alloué aux activités en ressources informationnelles pour l'exercice 2022-2023 était de 3,2 millions de dollars. La dépense réelle est de 3,2 millions de dollars.

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique, entre autres, par la modernisation de services offerts et la mise en place de divers outils afin de répondre aux besoins et aux attentes de l'organisation, en constante évolution.

À titre d'exemples, deux nouvelles solutions informatiques ont été mises en place au cours de cette année au bénéfice de la population et des organisations :

- une solution de gestion des ententes intergouvernementales pour le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes ;
- des formulaires en ligne pour les demandes de subvention relatives à l'Internet haute vitesse.

Comme le prévoit son plan de transformation numérique, les activités en ressources informationnelles du Ministère contribuent à la mise en place d'un environnement propice à la réalisation de ses mandats ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Elles visent l'efficience et la performance globale de l'organisation, notamment par l'optimisation de ses processus d'affaires et le développement des compétences de son personnel en matière de technologies numériques.

Tableau 12 - Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

	Investissements (M \$)	Dépenses (M \$)
Coûts prévus	0,93	3,20
Coûts réels	0,72	3,20
Écarts	0,21	-

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

Répartition des effectifs

Le Ministère a utilisé un total de 2 201 741 heures rémunérées au cours de l'année 2022-2023. Cette utilisation a permis de respecter la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 2 276 368 heures rémunérées.

Tableau 13 - Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie ³⁶	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	214 624,0	367,6 ³⁷	214 991,6	117,7
2. Personnel professionnel	1 546 672,6	22 437,1	1 569 109,7	859,2
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	406 646,6	5 482,6	412 129,2	225,7
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	5 308,8	201,7	5 510,5	3,0
Total 2022-2023	2 173 252,0	28 489,1	2 201 741,0	1 205,6
Total 2021-2022	2 139 388,0	31 645,3	2 171 033,3	1 188,7

36. Les étudiantes et étudiants, les stagiaires et les personnes recrutées localement pour travailler dans les bureaux du Ministère situés à l'extérieur du Québec ne sont pas comptabilisés dans le tableau.

37. Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a conclu 29 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totale de 11 134 909 \$.

Tableau 14 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique ³⁸	8	806
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ³⁹	21	10 329
Total des contrats de service	29	11 135

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2022-2023

Le Plan d'action de développement durable 2022-2023 a été actualisé et prolongé jusqu'au 31 mars 2023, conformément au décret 626-2022 du 30 mars 2022.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
1. Réduire la consommation de papier	1.1 Ouverture de nouveaux dossiers en format papier (valeur de départ au 31 mars 2020 : 3 224 dossiers)	Réduction de 85 % par rapport à la valeur de départ	95 %	Atteinte
2. Établir une procédure interne de suivi de la proportion des acquisitions responsables	2.1 Proportion des acquisitions responsables établie selon la nouvelle procédure	Proportion établie au 31 mars 2023	Proportion établie	Atteinte

38. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

39. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 :
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
3. Intégrer l'évaluation de la durabilité dans les interventions du Ministère	3.1 Proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet de l'évaluation de la durabilité	100 %	100 %	Atteinte
4. Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur au développement durable	4.1 Pourcentage des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion sensibilisés au développement durable	100 % des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion sensibilisés au développement durable	100 %	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 :
RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
5. Soutenir financièrement les projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones	5.1 Investissements engagés	300 000 \$	1,2 M\$	Atteinte

L'écart entre la cible et les résultats s'explique, notamment, par une augmentation importante des demandes reçues lors de la première année de réalisation du Fonds d'initiatives autochtones IV.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 :**FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE**

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
6. Identifier les critères de durabilité adaptés aux programmes d'aide financière gérés par le Ministère	6.1 Identification des critères adaptés	Critères identifiés	Critères identifiés	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3 :**APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS**

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
7. Soutenir financièrement les communautés autochtones pour leur permettre de se doter d'infrastructures communautaires	7.1 Investissements engagés	3 M\$	7,3 M\$	Atteinte

Le projet visant la construction du Centre de la culture et des arts de Kahnawake a représenté des investissements de plus de 4 M\$, ce qui explique l'écart entre le résultat et la cible.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Résultats relatifs aux mesures du Plan d’action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu’en 2024)

Au cours de l’année 2022-2023, le Ministère a répondu aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, laquelle a été prolongée pour une période pouvant aller jusqu’au 31 décembre 2024.

Les tableaux suivants présentent les mesures du plan d’action du Ministère et leur état d’avancement pour les trois régions visées en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Abitibi-Témiscamingue

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue.	En cours

Côte-Nord

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones.	En cours

Montréal

Réponse	État de réalisation
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.).	En cours

Il est à noter que les responsabilités en matière de jeunesse et de relations avec les Québécoises et Québécois d’expression anglaise ont été transférées, en octobre 2022, respectivement au ministère de la Culture et des Communications et au ministère des Finances.

4.4 Divulgence d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

Le responsable du suivi des divulgations n’a reçu aucune communication ou divulgation d’actes répréhensibles pour l’année 2022-2023.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation de groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.

Tableau 15 - Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 200

Tableau 16 - Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées ⁴⁰	111	60	71	38	280

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 25 membres d'au moins un groupe cible pour un emploi régulier, soit 8 de plus que le nombre enregistré l'an dernier. Le taux d'embauche des membres d'au moins un groupe par rapport à l'embauche totale (tous les statuts d'emploi confondus) s'élève à 14,6 %.

Tableau 17 - Embauche des membres de groupes cibles, en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi ⁴¹ (%)
Régulier	111	20	5	0	1	25	22,5
Occasionnel	60	8	0	0	1	9	15,0
Étudiant	71	5	0	0	2	6	8,5
Stagiaire	38	1	0	0	1	1	2,6
Total	280	34	5	0	5	41	14,6

40. Le nombre de personnes embauchées exclut le personnel des cabinets et les titulaires d'un emploi supérieur.

41. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2022-2023 dans le même statut d'emploi.

Tableau 18 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (%)	12,8	18,7	22,5
Occasionnel (%)	16,4	23,7	15,0
Étudiant (%)	13,0	5,6	8,5
Stagiaire (%)	25,0	5,4	2,6

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux annuel de 25 % du personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire membre des minorités visibles et ethniques ainsi que des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 19 - Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible ⁴²	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	14	1,2	16	1,4	15	1,3
Autochtones	6	0,5	6	0,5	7	0,6
Personnes handicapées ⁴³	15	1,3	15	1,3	17	1,5
Total	35	3,1	37	3,2	39	3,3

42. Les titulaires d'un emploi supérieur sont exclus de la représentativité des membres des groupes cibles.

43. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées est de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 20 - Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
Montréal/Laval	18	17,1	21	18,9	28	22,6
Outaouais/Montérégie	2	9,5	3	14,3	3	14,3
Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	20,0	2	16,7	1	11,1
Capitale-Nationale	56	5,4	74	7,3	80	7,9
Autres régions	1	2,6	2	5,1	1	2,6

En ce qui concerne la représentativité des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, l'objectif est d'atteindre les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Tableau 21 - Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	6	6,3

La cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Tableau 22 - Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	111	60	71	38	280
Nombre de femmes embauchées	81	42	39	27	189
Taux d'embauche des femmes (%)	73,0	70,0	54,9	71,1	67,5

Tableau 23 - Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement ⁴⁴	Personnel professionnel ⁴⁵	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	126	863	163	46	2	1 200
Nombre total de femmes	74	596	120	39	0	829
Taux de représentativité des femmes (%)	58,7	69,1	73,6	84,8	0	69,1

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

La dernière cohorte du PDEIPH a été formée dans l'année 2022-2023 puisque ce programme a pris fin. Un nouveau programme est en cours d'élaboration.

Tableau 24 - Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Aucun	Aucun	Aucun

44. Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'un emploi supérieur.

45. Le personnel professionnel inclut les avocates et avocats, les ingénieures et ingénieurs de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Tableau 25 - Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible ⁴⁶	Personnes visées
Accueil de 16 participantes et participants d'Immersion Pro ⁴⁷ au Ministère pour une activité de promotion des emplois	Membres des minorités visibles et ethniques	Étudiantes et étudiants ainsi que travailleuses et travailleurs internationaux
Transmission des offres d'emplois auprès de 6 organismes d'aide à l'emploi destinés aux membres de groupes cibles	Membres des minorités visibles et ethniques Personnes handicapées	Étudiantes et étudiants ainsi que travailleuses et travailleurs
Accueil d'une ressource dans le cadre de la Mesure d'intégration pour les nouveaux arrivants membres de minorités visibles et ethniques La mesure a pris fin en 2023 et aucun nouveau projet n'a été présenté.	Membres des minorités visibles et ethniques	Un gestionnaire (projet retenu en 2021-2022)

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Les lois et les règlements sous la responsabilité du ministère du Conseil exécutif n'ont aucune incidence sur les entreprises québécoises.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a reçu 120 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1). Au total, 122 demandes ont été traitées au cours de l'année visée, en tenant compte des éléments suivants :

- 5 demandes reçues en 2021-2022 ont été traitées au cours de l'année 2022-2023 ;
- 3 demandes reçues en 2022-2023 ont été traitées au cours de l'année 2023-2024.

46. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées.

47. Programme qui permet aux entreprises de la grande région de Québec de rencontrer une cohorte d'étudiantes et d'étudiants ainsi que des travailleuses et travailleurs issus de l'international.

Tableau 26 - Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
120

Tableau 27 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	94	4	0
21 à 30 jours	23	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	117	5	0

Tableau 28 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	21	2	0	s. o.
Partiellement acceptée	24	2	0	1, 9, 9 CDLP ⁴⁸ , 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 42, 53, 54, 97, 98
Refusée (entièrement)	33	1	0	1, 9, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 53, 54
Autres	39	0	0	48, aucun document ni désistement

Tableau 29 - Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	6

48. Charte des droits et libertés de la personne.

Protection des renseignements personnels

La responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, le Ministère a maintenu à jour un [site Web](#) permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Lors des séances d'accueil, le Ministère a sensibilisé les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Une formation en matière d'accès à l'information est offerte sur demande aux membres du personnel et des documents de référence en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels sont également disponibles dans l'intranet ministériel.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de sa politique linguistique et de la *Charte de la langue française* en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

L'actuelle politique linguistique ministérielle a été adoptée le 8 février 2021.

Tableau 30 - Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	

Tableau 31 - Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	8 février 2021
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

Tableau 32 - Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Non ⁴⁹
Si oui, expliquez lesquelles :	

49. La Politique linguistique de l'État a été déposée au cours de l'exercice 2022-2023. Les activités de formation seront ajustées afin de tenir compte de cette nouvelle politique. Par ailleurs, plusieurs capsules linguistiques ont été publiées dans l'intranet ministériel tout au long de l'année.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones.
- Le Fonds d'initiatives autochtones IV comprend un volet particulier facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 265 000 \$ pour une période de 5 ans (2022-2027).
- Le projet Transition Elle à Windsor, en Ontario, lié à la condition féminine, a été soutenu par les budgets dédiés à la francophonie canadienne.

Par ailleurs, au 31 mars 2023, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 46 sociétés visées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* s'élève à 51,9 %. La zone paritaire entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État se situe entre 40 % et 60 %. La parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Notons que le taux de représentativité des femmes dans les ministères pour les postes de titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion s'élève à 47,9 % au 31 mars 2023 et se situe ainsi dans la zone paritaire.

5. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 -	Activités réservées aux personnes participantes issues du Programme de relèvement de la haute fonction publique (PRHFP) et de la démarche de repérage et d'appui aux talents à haut potentiel 2022-2023	17
Tableau 2 -	Activités réalisées dans le cadre du Programme de relèvement pour la fonction du premier dirigeant (PRPD) 2022-2023	18
Tableau 3 -	Programme de mentorat 2022-2023, dyades mentors-mentorés	18
Tableau 4 -	Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	26
Tableau 5 -	Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires	29
Tableau 6 -	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	30
Tableau 7 -	Évolution des dépenses en formation.	30
Tableau 8 -	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	31
Tableau 9 -	Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire	31
Tableau 10 -	Emplois régionalisés au 31 janvier 2023.	31
Tableau 11 -	Dépenses et évolution par secteur d'activité (par programme)	32
Tableau 12 -	Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023.	33
Tableau 13 -	Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.	34
Tableau 14 -	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.	35
Tableau 15 -	Effectif régulier au 31 mars 2023	39
Tableau 16 -	Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023	39
Tableau 17 -	Embauche des membres de groupes cibles, en 2022-2023.	39
Tableau 18 -	Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi	40
Tableau 19 -	Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.	40
Tableau 20 -	Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.	41
Tableau 21 -	Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023	41
Tableau 22 -	Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi.	42
Tableau 23 -	Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023	42
Tableau 24 -	Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	42

Tableau 25 -	Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)	43
Tableau 26 -	Nombre total de demandes reçues	44
Tableau 27 -	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais	44
Tableau 28 -	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues	44
Tableau 29 -	Mesures d'accommodement et avis de révision	44
Tableau 30 -	Comité permanent et mandataire	45
Tableau 31 -	Statut de la politique linguistique institutionnelle	46
Tableau 32 -	Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	46

